
**Consultation sur les projets de
SDAGE et de Programme de mesures
du bassin Artois Picardie**

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015



Le SDAGE

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015



Qu'est-ce que le SDAGE

- Au niveau européen : SDAGE = plan de gestion de la DCE
 - Doit être revu tous les 6 ans (adoption fin 2015 après consultation)
 - Fixe les objectifs et les dérogations (engagement vis-à-vis de l'Europe)
 - Lien fort avec le programme de mesures (liste d'actions)

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015



Portée du SDAGE

- Est opposable aux décisions de l'administration (Etat et collectivités) dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques
- Concerne les autorisations administratives (ICPE, loi sur l'eau...)
- Concerne les documents de planification adoptés par l'Etat et les collectivités (SAGE, SCOT, PLU, schémas départementaux des carrières...)
- Fixe des orientations, des objectifs et des principes mais ne se substitue pas aux services de l'Etat
- Précise la réglementation, mais ne peut aller au-delà ni à l'encontre
- Concerne tous les maîtres d'ouvrage

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015



Le contenu du SDAGE

- **Objectifs :**

- D'état avec justifications si dérogations
- Respect des zones protégées
- Réduction de substances dangereuses
- Spécificités pour le bassin : inondation, sécheresse

- **Orientations :**

- = ambitions politiques du bassin
 - ↳ Décliné en DISPOSITIONS
 - = règles d'actions et territoires prioritaires

- + **des annexes :**

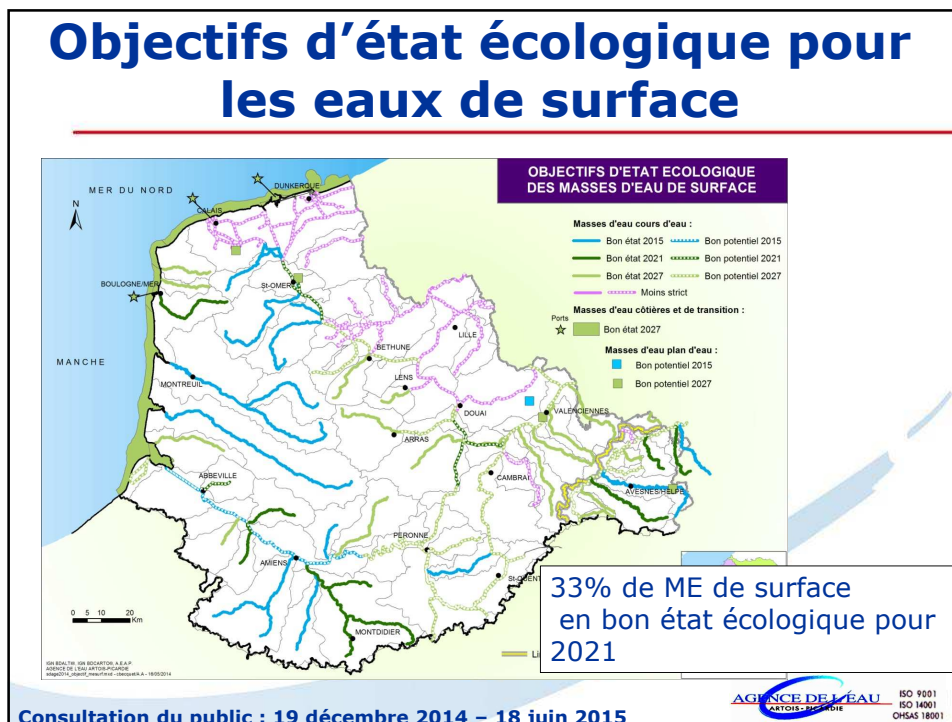
Cartes, références liées aux zonage de certaines dispositions, grilles, justifications

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

Les objectifs des masses d'eau

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

Objectifs d'état écologique pour les eaux de surface



Objectifs d'état chimique des eaux de surface

- Pas d'évolution de l'état chimique de eaux de surface à l'horizon 2021 (sources diffuses)
- Objectifs d'état chimique : 12,5% de bon état et 87,5% en report de délais
- Objectifs d'état chimique sans substances ubiquistes (HAP) : 81% de bon état et 19% en report de délais

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

Les dispositions

Principes :

- Continuité du SDAGE existant
- Nombre limité de dispositions
- Concrètes, applicables et évaluables
- Le moins de rappels réglementaires possibles
- Valeur ajoutée sur la réglementation existante

⇒ **5 enjeux, 34 orientations et 79 dispositions**

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015



Les enjeux du SDAGE (2016 – 2021)

1. Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques
2. Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante
3. Se protéger contre les inondations tout en respectant le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
4. Protéger le milieu marin
5. Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015



Evolutions par rapport au SDAGE actuel

- Des sujets « approfondis » :
 - Limiter les déversements par temps de pluie
 - Restaurer la morphologie des cours d'eau « naturels »
 - Lutter contre la pollution toxique industrielle, agricole et domestique
 - Limiter les transferts de polluants vers les nappes
 - Reconquérir les captages pollués et préserver les captages stratégiques

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

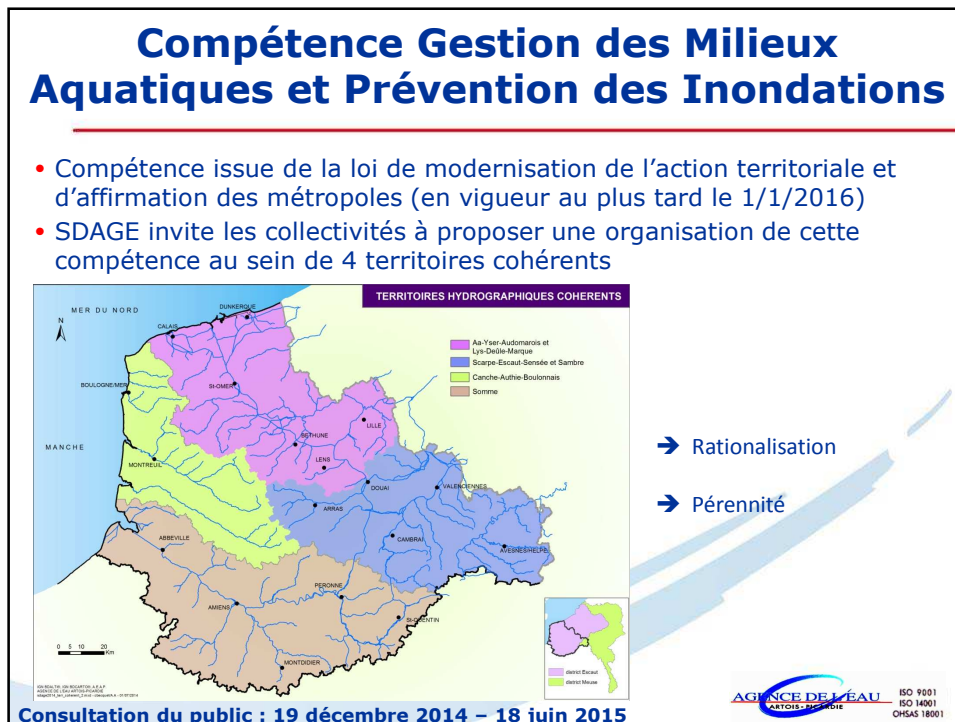
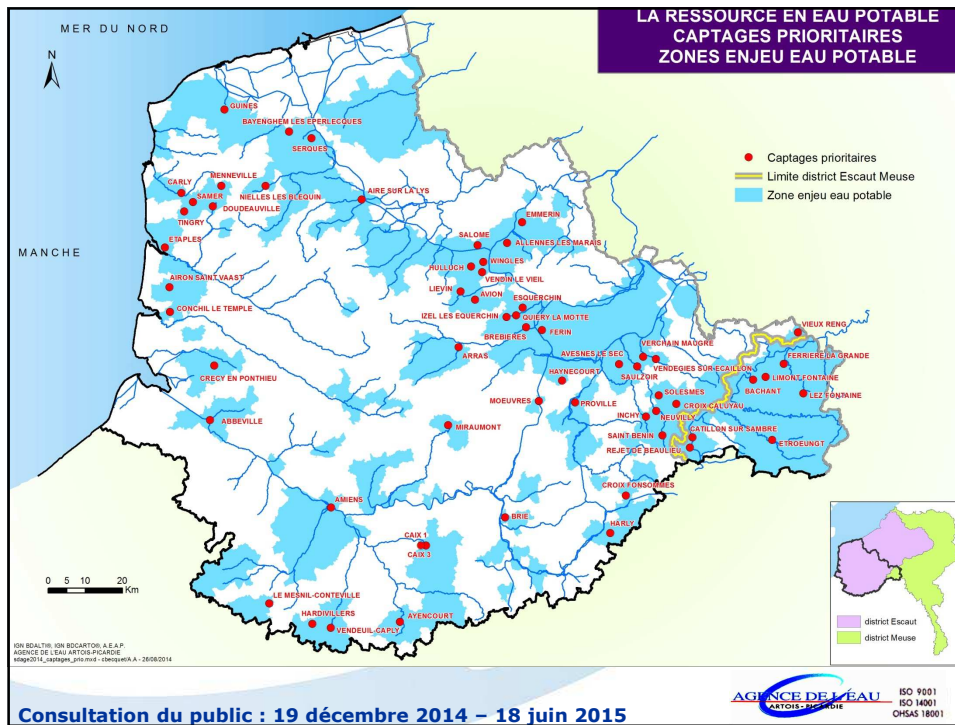
Evolutions par rapport au SDAGE actuel

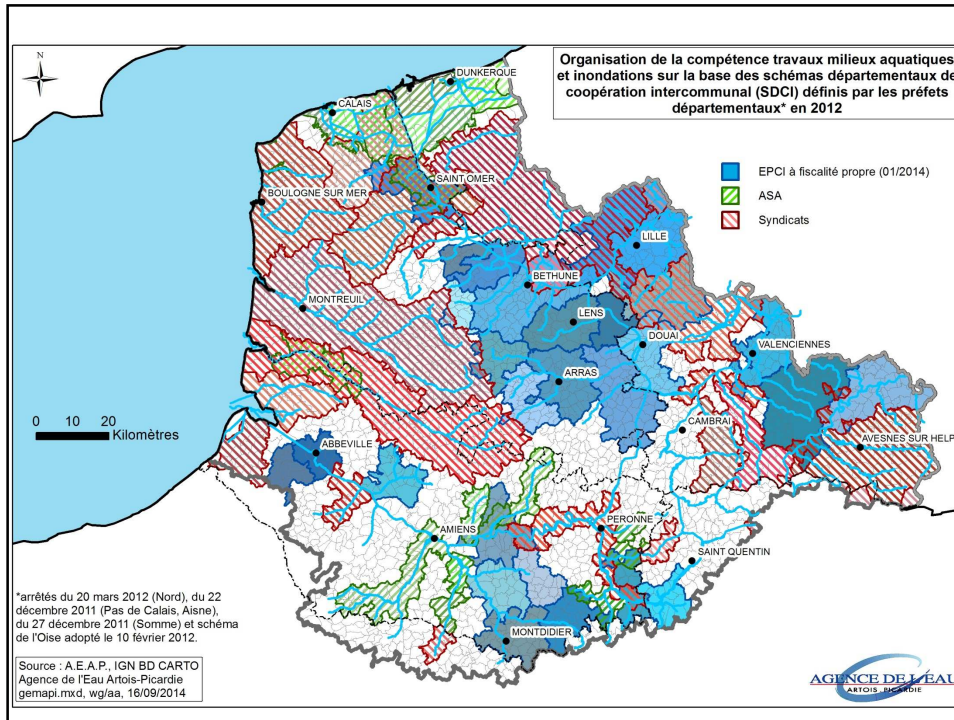
- Des « nouveautés » :
 - Captages prioritaires et stratégiques
 - Compétence GEMAPI
 - Préservation des zones humides et des prairies
 - Connexions latérales
 - Eaux pluviales
 - Assainissement non collectif

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001





Le programme de mesures

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

Qu'est ce que le programme de mesures

- Comprend les actions, avec un coût et un type de maître d'ouvrage, nécessaires pour atteindre les objectifs du SDAGE
- N'est pas opposable, mais constitue un engagement de la France vis-à-vis de la commission européenne
- La non réalisation des mesures constitue un motif de contentieux européen

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015



Le Programme de Mesures

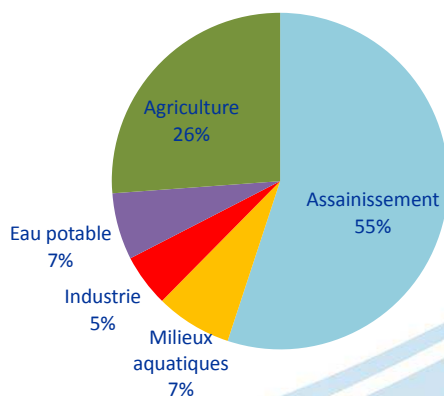
- Assainissement : temps de pluie, amélioration/reconstruction de stations d'épuration, renouvellement de réseaux, mise en œuvre des zonages d'assainissement
- Hydromorphologie : continuité des cours d'eau, restauration de cours d'eau et gestion des zones humides
- Eau potable : protection réglementaire des captages, interconnexions, traitements correctifs, reconquête des captages prioritaires dégradés, préservation des captages stratégiques
- Industrie : réduction des rejets, mise en place du plan RSDE
- Agriculture : plans d'actions nationaux et régionaux dir. Nitrates, couverture des sols hors ZV, techniques alternatives aux phytosanitaires, promotion pratiques pérennes, plans d'action sur captages prioritaires, lutte contre l'érosion

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015



Coût du projet de programme de mesures

Programme de mesures : 2,2 Mds d'euros

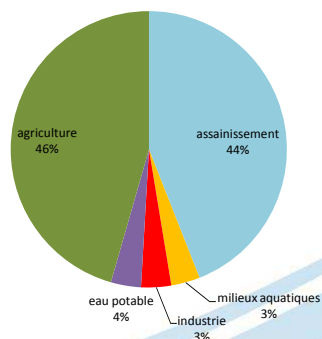


Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Coût du projet de programme de mesures Haute Somme

Programme de mesures Haute Somme
(hors mesures bassin) :
99 Millions d'euros



Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

La consultation du public

- Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015
 - 6 mois pour le grand public (préfecture, siège de l'agence de l'eau)
- Les documents mis à la consultation
 - Projets de : SDAGE, documents d'accompagnement, PDM, évaluation environnementale et avis du préfet sur cette évaluation
- 3 directives en même temps / un questionnaire par directive
 - Un point d'entrée unique avec 3 questions sur internet
 - Liens entre les questionnaires

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015



La consultation du public (suite)

- Pour la Haute Somme : réunion de la commission territoriale le 23 janvier à 14h30, Mégacité

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

